

# Entretien avec Robert Paquette, président de l'ANIM

## Passion et patience pour structurer l'industrie musicale du Canada français

Johanne Melançon

Number 135, Spring 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/40963ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (print)

1923-2381 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Melançon, J. (2007). Entretien avec Robert Paquette, président de l'ANIM : passion et patience pour structurer l'industrie musicale du Canada français. *Liaison*, (135), 6–7.

# Entretien avec Robert Paquette, président de l'ANIM

## Passion et patience pour structurer l'industrie musicale du Canada français

JOHANNE MELANÇON

C'ÉTAIT NOTRE JOUR DE CHANCE : notre rencontre a enfin eu lieu, après plusieurs tentatives pour nous donner rendez-vous, à Kapuskasing. Moi, après cinq heures de route en provenance de Sudbury; lui, au lendemain d'un spectacle donné à Hearst dans le cadre du festival Quand ça nous chante...!

Tout de suite, Robert Paquette, président de l'Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM), s'est lancé dans un discours passionné sur les défis et les obstacles que rencontrent les professionnels de la chanson et de la musique au Canada français, mais surtout sur les solutions et les projets que propose l'ANIM.

Ainsi, l'ANIM analyse la situation et propose des solutions innovatrices pour offrir des outils de développement aux artistes et appuyer les intervenants de l'industrie qui veulent se donner des structures. Car l'équation est simple : qui dit industrie, dit structure. Or, on ne peut que constater l'absence de structure dans cette industrie, contrairement au théâtre, par exemple. Robert Paquette cite l'exemple de l'Ontario. Au début des années 1970, des gens se sont regroupés pour faire du théâtre : cela a donné le Théâtre du Nouvel-Ontario, une structure qui existe encore et constitue un soutien pour l'artiste. Or, en musique, ce n'est pas le cas. Il y a bien eu la création de l'Association des professionnels de la chanson et de la musique (APCM) en 1990, mais l'organisme n'est pas devenu un centre de création structuré, demeurant une association ayant un mandat très large. Ce fonctionnement problématique a empêché le développement de projets comme la fondation d'une compagnie de disques ou d'une maison de production, selon Robert Paquette.

Le problème est le même dans les trois grandes régions du Canada français. Des projets dans l'Ouest et en Acadie n'ont pas duré. « Une partie de la tâche de l'ANIM est d'essayer de combler des faiblesses que l'on a remarquées quelque part. » Un exemple ?

### Les projets en cours

En ce moment, l'ANIM travaille à un projet de mobilisation de l'Ouest, une région qui connaît plus d'un problème. En comparaison, l'Acadie se porte bien avec Musique Nouveau-Brunswick (MNB), un organisme bien

structuré, qui mène des projets fort intéressants depuis une dizaine d'années, grâce aux efforts, notamment, de Robert Bellefleur. Dans l'Ouest, on ne trouve rien de tel. Il y a bien le Regroupement de l'industrie musicale de l'Ouest (RIM), mais cet organisme n'a ni siège social, ni financement, ni

ressource. Comment mettre sur pied alors une industrie musicale couvrant quatre provinces et deux territoires ? Il n'était certainement pas question de créer une nouvelle structure. Comme me l'explique Robert Paquette, il fallait essayer de fonctionner autrement. L'ANIM a donc entrepris d'aller rencontrer les représentants de la musique professionnelle dans chaque province de l'Ouest. « On est allés rencontrer les conseils culturels francophones de chaque province et on leur a demandé de prendre sous leur aile une section qui s'appellerait " l'industrie musicale professionnelle francophone " pour la province. Ils ont tous dit oui. » La partie est-elle gagnée ? Une réunion est prévue



le 1<sup>er</sup> mars pour un premier Contact Ouest. Ensuite, il restera à choisir un représentant qui siègera au RIM. Ainsi, chaque représentant du RIM sera désormais ancré dans sa province. Après trois ans de travail, tout est en train de se mettre en place. Mais trouver une base pour établir les représentants n'est qu'une partie du problème. Encore faut-il trouver du financement, parce que les organismes subventionnaires font la distinction entre culture et industrie. Autres démarches, cette fois-ci du côté des agences de développement économique, avec des réponses qui semblent jusqu'à maintenant encourageantes.

Dans l'Ouest toujours, on pense à mettre sur pied un centre de promotion comprenant un gérant qui serait aussi agent de tournée (*booker*). En combinant les deux fonctions, cette personne pourrait arriver à vivre de son métier. L'ANIM tente aussi de regrouper les différents réseaux existants dans les provinces de l'Ouest pour former le Réseau des grands espaces, l'équivalent de Réseau Ontario ou RADARTS en Acadie. En reliant tous ces réseaux, il y aurait désormais des possibilités d'échanges, même avec RIDEAU ou ROSEQ, pour mettre sur pied des tournées de spectacles.

1. Au moment d'aller sous presse, en février, cette réunion n'avait évidemment pas encore eu lieu.

Le projet de mobilisation de l'Ouest s'achève, mais déjà Robert Paquette énumère d'autres projets, comme celui d'un bureau de promotion pour l'Ouest, un plan de tournée nationale, et même un plan stratégique de développement à l'international, ce que l'Acadie fait déjà depuis quelques années.

Autre projet : les métiers de soutien. Par exemple, il faudrait commencer à sensibiliser les jeunes à ces possibilités de carrière dès le secondaire : ces métiers sont importants pour créer et nourrir une industrie musicale. En Ontario, on pourrait offrir une formation en gestion de la musique dans les collèges, formation qui s'appuierait sur une charte de compétences qui existe déjà dans l'industrie. Un bel exemple de ce que cela pourrait donner est le projet de gérance soutenu par MNB. « Ils ont engagé quatre gérants : deux francophones et deux anglophones. Ils recevront un salaire minimum de 20 000 \$ par année, plus un montant pour assurer leur formation. Ils auront trois ans pour faire leurs preuves, soutenus, entre autres, par un mentor. C'est un projet très bien structuré qui leur donnera une bonne base pour démarrer. À l'ANIM, on aimerait pouvoir créer un projet semblable en Ontario. » Mais qui soutiendra ce projet ? Le Conseil des arts de l'Ontario n'a pas de fonds pour cela puisqu'il subventionne la culture mais pas l'industrie. La SODIMO (Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario) ?... L'APCM est en restructuration...

Encore des projets ? On pense installer dans l'Ouest des postes d'écoute dans des endroits bien ciblés. Il faudra aussi se pencher sur la distribution en ligne. L'ANIM aimerait aussi créer des résidences d'artistes avec le CNA, par exemple... « Et le prochain [projet] après ça, ce sont des centres de création dans les provinces, un peu à la manière des théâtres. » Par exemple, un centre de création pourrait, une année, produire trois albums : production, compagnie de disques, réalisation, tout cela ancré dans la communauté. Ce ne serait pas seulement de faire l'album, mais aussi tout ce qui l'accompagne, dont le spectacle. Les gens de théâtre pourraient mettre la main à la pâte pour cet aspect. Il faut viser une plus grande professionnalisation de l'industrie à tous les points de vue.

### L'autre défi : le financement

L'ANIM travaille sur plusieurs fronts. Si, d'une part, elle tente de mobiliser les intervenants, de les sensibiliser et de les aider à se donner des structures, elle se bat aussi afin d'améliorer les possibilités de financement pour le développement de l'industrie. Un des problèmes qui perdure est l'inégalité entre le Québec et ce qui existe pour les francophones des autres régions du Canada. Les différents critères en place en ce moment ne peuvent s'appliquer à la réalité des francophones hors Québec. Il faut qu'il y ait des équivalences. Pour avoir un album certifié Or au Québec, un artiste doit en avoir vendu 50 000 exemplaires. En Ontario, vendre 5 000 exemplaires, compte tenu de la population, n'est-ce pas aussi méritoire ? Le Regroupement des éditeurs canadiens-français a réussi à faire accepter ce principe pour les éditeurs. C'est un gain que l'ANIM essaie d'obtenir pour l'industrie musicale à l'extérieur du Québec. Robert Paquette insiste : il faut tenir compte de la

réalité. « En Acadie, en Ontario, dans l'Ouest, on a besoin d'argent pour le développement de l'industrie musicale et dire qu'il n'y a pas assez de population, ce n'est pas un argument valable. [...] Les gouvernements ont donné de l'argent pour aider l'industrie à se structurer il y a 20 ou 25 ans et ils ne veulent plus le faire. Mais on ne s'est pas donné de structures à ce moment-là. Il faut le faire maintenant. » L'ANIM a présenté des demandes au Fonds de la musique du Canada (FMC), sans succès jusqu'à maintenant. « Mais on ne lâche pas. »

### Les réalisations et l'avenir

De quelle réalisation Robert Paquette est-il le plus fier ? « Quand on a commencé, j'étais juste un porte-parole. L'ANIM n'avait même pas de bureau. On était une tête sans corps opérant. On a réussi à avoir une direction générale [Benoît Henry]. De même, je suis très fier du bureau ZOF, le bureau de promotion à Montréal, une initiative conjointe avec la Fédération culturelle canadienne-française. Depuis quatre ou cinq ans, ce bureau a fait un travail énorme sur Montréal et le Québec, par exemple, le projet " Ils chantent et comptent " avec Coup de cœur francophone, partout au Canada. » En plus, il y a la présence au comité consultatif de Musicaction. Robert Paquette est intarissable.

« Quand j'ai commencé ma carrière, tout allait bien. J'ai pu faire une tournée de 45 villes, j'ai eu un contrat de disque, une gérance. Je pouvais faire mes chansons. Plus tard, en y repensant, je me suis rendu compte qu'il y avait du monde qui travaillait pour me permettre de créer. Je pense que c'était le temps, pour l'industrie musicale, que quelqu'un s'occupe un peu de faire ça. Je pense que c'est utile de faire ce travail qui doit être fait. » Mais il faut être réaliste : il est difficile de trouver de la relève au sein des organismes. Il faut qu'il y ait une transmission des savoirs et des compétences et il est important qu'un organisme (comme l'APCM, par exemple) en soit conscient. « Quand on s'engage dans ce type de travail, c'est toute une responsabilité qu'il faut assumer. Par respect pour les artistes et tout le travail qu'ils font, il faut les aider, les encourager. C'est déjà extraordinaire qu'ils se soient rendus là. »

Tout cela est passionnant... « Mais "passion" va avec "patience" », note Robert Paquette, songeur. Ajoutons aussi qu'il faut une excellente connaissance de l'industrie et des mécanismes des organismes subventionnaires, mais surtout de la détermination et de la générosité.

Dans un nuage de haute poudrière, nous nous sommes quittés : moi, avec plus d'une heure d'entrevue à réécouter et un texte à écrire ; lui, avec cinq heures de route à faire pour aller prendre un avion en direction de Winnipeg. ■

*Johanne Melançon est professeure adjointe au Département d'études françaises et de traduction de l'Université Laurentienne à Sudbury. Ses champs de spécialisation sont la littérature franco-ontarienne, la chanson québécoise et la chanson franco-ontarienne. Elle est également membre du comité de rédaction de la revue Liaison.*